



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

SOMMAIRE

#LaCafÀVosCôtés !

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Caf.fr](#) : une page dédiée à la rentrée scolaire
- [Demande d'aide au logement étudiant](#) : un process 100 % en ligne et simplifié
- [La 3ème édition de la newsletter pour les familles concernées par le handicap](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Réforme CMG](#) : rappel des évolutions depuis le 1er septembre
- [Tipi fête sa deuxième bougie !](#)
- [Réseau Passerelles](#) : un accompagnement enfants en situation de handicap « sans hébergement »
- [Répit familial](#) : offrir aux familles un temps pour souffler et se ressourcer
- [Évolution du Pass'Sport en 2025](#) : une aide renforcée pour encourager la pratique sportive des jeunes

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Le site partenaires s'enrichit de nouvelles fonctionnalités !](#)
- [Le baromètre de satisfaction des partenaires est de retour](#)
- [La Caf du Var valorise sa démarche RSO au travers de son rapport d'activité 2024](#)
- [Propriétaires-bailleurs](#) : pensez à télédéclarer le loyer de juillet 2025
- [Petite enfance](#) : un nouveau référentiel national pour la qualité d'accueil et un guide pour les Référents Santé et Accueil Inclusif
- [LAEP](#) : dépôt des dossiers d'agrément

4 - Les rendez-vous du côté des partenaires

- [Police nationale](#) : une opportunité locale d'engagement pour les jeunes du Var
- [Journée Petite Enfance & Inclusion](#) : RDV le 14 octobre 2025 à La Seyne-sur-Mer
- [Appels à projets ANCV](#) : offrir un temps de répit aux femmes victimes de violences conjugales

5 - NOUVEAU : Des actions inspirantes RSO

- [Les Lucioles à la Garde](#) : une crèche éco-conçue, pensée pour l'avenir

Caf.fr : une page dédiée à la rentrée scolaire



La rentrée, c'est une étape importante pour les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi un moment où les dépenses s'accumulent. Pour vous accompagner au mieux, la Caf du Var met à votre disposition une nouvelle page dédiée sur caf.fr avec toutes les informations utiles pour bien préparer cette période.

QUELLES AIDES SONT DISPONIBLES ?



L'allocation de rentrée scolaire 2025

Versée sous conditions de ressources, elle soutient les familles ayant un enfant scolarisé de 6 à 18 ans pour faire face aux dépenses de rentrée.



L'aide aux activités culturelles et artistiques

Pour permettre aux enfants de 6 à 11 ans de pratiquer une activité culturelle ou artistique au sein d'une structure, tout en allégeant le coût pour les familles.



L'aide Coup de pouce

Une aide ponctuelle pour les familles rencontrant des difficultés financières passagères, afin d'aborder la rentrée plus sereinement.



L'aide pour les études supérieures

Elle accompagne les familles ayant un jeune de moins de 21 ans poursuivant des études post-bac (Bac+1, Bac+2, Bac+3) afin de les soutenir dans ce parcours.



L'aide à l'autonomie des jeunes

Elle favorise le parcours des jeunes quittant le domicile familial dans le cadre d'un projet professionnel ou d'insertion, accompagnés par un service social ou une association.



Toutes les aides pour les étudiants et les jeunes

Bourses, APL, aides spécifiques pour les alternants, jeunes salariés ou en recherche d'emploi...

Un seul objectif : simplifier la rentrée.

Grâce à cette page dédiée, les familles peuvent retrouver rapidement les aides auxquelles elles peuvent prétendre, les conditions d'attribution, les montants, les démarches à réaliser et les contacts utiles.

Pour tout savoir, rendez-vous sur [notre page #LaCafAVosCôtés pour la rentrée.](#)

N'hésitez pas à relayer cette page auprès des familles que vous accompagnez, dans vos accueils, sur vos réseaux ou vos sites internet. Vous contribuerez ainsi à faciliter l'accès aux droits des familles varoises dès cette rentrée.

Demande d'aide au logement étudiant : un process 100 % en ligne et simplifié

Vous accompagnez des étudiants dans leur recherche de logement et dans leurs premières démarches administratives ? Sachez qu'ils peuvent faire leur demande d'aide au logement de manière simple, rapide et 100% en ligne sur caf.fr, sans déplacement ni papier à fournir.

CONCRÈTEMENT, COMMENT LES ACCOMPAGNER ?



- ▶ **Simulation en ligne** : encouragez-les à utiliser le simulateur sur caf.fr pour estimer le montant potentiel de leur aide, avant même de déposer leur demande.
- ▶ **Quand faire la demande ?** Dès la signature du bail et l'emménagement, pour accélérer le traitement du dossier et le versement de l'aide.
- ▶ **Suivi du dossier en ligne** : via leur espace personnel sur caf.fr, les étudiants peuvent suivre l'avancement de leur demande étape par étape, recevoir des notifications et compléter leur dossier si nécessaire.

Pour vous aider à relayer ces informations, la Caf du Var met à disposition une page dédiée sur caf.fr et un dépliant explicatif recensant toutes les étapes, bonnes pratiques et astuces permettant aux étudiants de gagner du temps et de bénéficier de leur aide au plus vite.



A savoir :

Pour sensibiliser les jeunes de façon ludique, n'oubliez pas que la Caf propose également la bande dessinée "[Sam et ses démarches administratives : objectif zéro galère](#)", un outil utile pour informer les 16-25 ans sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, en toute simplicité.

+

La 3ème édition de la newsletter pour les familles concernées par le handicap



Pour la troisième année consécutive, **la Caf du Var publie sa newsletter autour de l'inclusion handicap.**

L'objectif de cette lettre d'informations est de présenter **les initiatives varoises proposées par ses partenaires et soutenues par la Caf du Var**, à destination des familles et des personnes confrontées au handicap, ainsi que de leurs aidants.

Vous y retrouverez **toutes les initiatives autour de l'accompagnement des parents, l'école et les activités, les vacances et les loisirs, le sport et enfin la vie d'adulte.**

Toutes les actions présentées sont organisées par des professionnels vers lesquels les personnes, les aidants mais aussi les partenaires qui accompagnent au quotidien ces familles peuvent s'orienter directement.

Pour la découvrir, rendez-vous sur [la page dédiée](#).

Réforme CMG : rappel des évolutions depuis le 1er septembre



La réforme du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) est entrée en vigueur depuis le 1er septembre 2025, avec un objectif clair : mieux répondre aux besoins d'accueil des familles en adaptant l'aide à leur situation réelle.

Pour rappel, le CMG aide les familles à financer l'emploi d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile.

CE QUI ÉVOLUE CONCRÈTEMENT

► **Le montant de l'aide sera désormais déterminé selon :**

- les ressources mensuelles de la famille,
- le nombre d'enfants à charge,
- le coût horaire de la garde choisie,
- le nombre d'heures de garde par mois.

► **Chaque heure d'accueil prise en compte :**

Il n'y a plus de plafond de calcul : toutes les heures de garde sont intégrées et financées en partie.

► **Fin de la distinction selon l'âge :**

Le calcul est désormais identique pour les enfants de 0 à 12 ans, supprimant la différenciation entre moins de 3 ans et 3-6 ans.

► **Fin du reste à charge minimum de 15 % :**

Les familles n'ont plus à supporter obligatoirement ce seuil minimum.

À noter : Les cotisations sociales restent prises en charge dans les mêmes conditions : à 100 % pour un assistant maternel et à 50 % pour un salarié de garde à domicile (dans la limite des plafonds en vigueur).

DES AVANCÉES POUR LES SITUATIONS SPÉCIFIQUES

► **Familles monoparentales :**

Le CMG pourra être versé jusqu'aux 12 ans de l'enfant (au lieu de 6 ans auparavant), dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, permettant de soutenir les accueils après l'école, le mercredi ou pendant les vacances.

► **Parents en résidence alternée :**

Dès décembre 2025, chaque parent pourra bénéficier du CMG pour la garde de son enfant dans le cadre de la résidence alternée, à condition d'avoir préalablement partagé les allocations familiales.

UNE BOÎTE À OUTILS À VOTRE DISPOSITION



Pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de la réforme du CMG, une boîte à outils dédiée a été mise à disposition sur le site partenaires. Ce kit rassemble l'essentiel des ressources utiles : un dépliant d'information, des supports de communication (affiches, calendrier), ainsi que le replay du webinar de présentation.

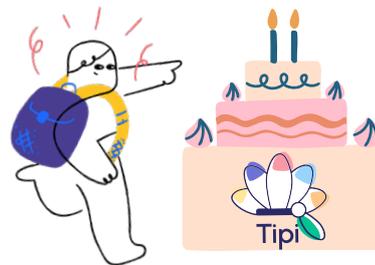
L'objectif ? Permettre à chacun de relayer une information claire, cohérente et accessible, tout en répondant efficacement aux questions des usagers.

Pour prendre connaissance de ce kit, rendez-vous sur [la page dédiée](#).

Tipi fête sa deuxième bougie !

Lancée il y a deux ans par **les Caf du Var et des Pyrénées-Atlantiques**, l'application Tipi accompagne chaque parent, dès le projet de grossesse et à chaque étape de la parentalité.

Conçue dans le cadre des orientations des conventions d'objectifs et de gestion, **Tipi s'inscrit dans une logique d'investissement social avec un objectif clair** : faciliter le quotidien des parents, lutter contre l'isolement et créer une communauté d'entraide et d'échanges.



Pour rappel, Tipi c'est :

- ▶ **des conseils fiables** sur des thématiques clés (sommeil, nutrition, santé mentale, éducation, loisirs), accessibles à tout moment sous forme d'articles, vidéos, webinaires ;
- ▶ **des rappels des droits et des services** de proximité soutenus par les Caf et les partenaires institutionnels ou associatifs ;
- ▶ **des relais de dispositifs concrets pour accompagner les familles au quotidien**, comme la ligne d'écoute Allo Parents 83, pour un soutien parental de qualité, à tout moment ;
- ▶ **des contenus ludiques et engageants** grâce à des quiz et des challenges, pour apprendre et partager autrement.

En deux ans, Tipi est devenu **un outil essentiel pour accompagner les parents** dans leurs besoins quotidiens et favoriser l'accès aux droits et aux services locaux.

Si ce n'est pas déjà fait, téléchargez l'application dès maintenant : disponible gratuitement en cliquant [ICI](#).

UNE APPLI, MAIS AUSSI UNE VOIX ET UN SOUTIEN... AVEC ALLO PARENTS 83

Vous accompagnez des parents en questionnement ou en difficulté ? Le service **Allo Parents 83** leur propose, **gratuitement et en toute confidentialité** un espace pour poser vos questions sur l'éducation ou la relation avec leur enfant ; partager leurs inquiétudes ou un moment difficile et être orienté vers les structures locales adaptées à vos besoins.

Pour bénéficier de ce service, un numéro unique et gratuit est mis à disposition : **07.55.58.87.93**.

La ligne est ouverte à trois créneaux hebdomadaires pour répondre aux questions des parents ou les orienter : **les lundis, mardis et jeudis de 12h à 14h**.

Animée par des professionnels de l'École des Parents et des Éducateurs du Var, la ligne est un premier appui pour retrouver confiance et rompre l'isolement.



Réseau Passerelles : accompagnement d'enfants en situation de handicap, formule sans hébergement, pour les vacances de fin d'année



À l'occasion des vacances de fin d'année, le Réseau Passerelles proposera des accompagnements individualisés d'enfants en situation de handicap, en formule "sans hébergement".

Cette offre permettra aux familles qui ont déjà réservé un hébergement par leurs propres moyens de **bénéficier d'une semaine d'accompagnement pour leur enfant, tout en restant sur leur lieu de vacances**. Ces familles pourront réserver directement via la plateforme Passerelles, et les structures d'hébergement partenaires (campings, villages vacances, gîtes, etc.) qui identifient un besoin spécifique de répit pour une famille pourront inviter celle-ci à effectuer cette réservation.

Les réservations seront ouvertes dès le début du mois d'octobre.

Par ailleurs, le Réseau Passerelles peut accompagner les structures d'accueil qui souhaiteraient proposer un "club enfants Passerelles" directement sur leur site pendant ces périodes de vacances.



Pour toute demande d'information ou pour organiser un club enfants Passerelles dans votre structure d'accueil, vous pouvez contacter Eva Allard, responsable des séjours avec club enfants, à l'adresse suivante : eva.allard@reseau-passerelles.org

Répit familial : offrir aux familles un temps pour souffler et se ressourcer



Dans le cadre des actions menées autour de la thématique du répit parental et familial, **la Caf du Var soutient des initiatives permettant aux familles de souffler et de se retrouver dans un cadre adapté.**

À ce titre, la MSA Services Provence Azur organise un séjour "Répit Famille" **du 27 au 31 octobre 2025** (4 jours et 3 nuits) au village vacances Miléade de Carqueiranne. Ce séjour a pour ambition de proposer aux familles **un moment privilégié, loin du quotidien, favorisant le bien-être, le lien et la convivialité.**

Nous vous invitons à diffuser cette information auprès des familles que vous accompagnez, afin qu'elles puissent bénéficier de cette opportunité soutenue par la Caf du Var.

Pour en savoir plus, [téléchargez le dépliant dédié.](#)

Bon à savoir : les inscriptions au séjour répit famille sont désormais closes : le nombre maximum de participants est atteint.

Évolution du Pass'Sport en 2025 : une aide renforcée pour encourager la pratique sportive des jeunes



Pour mieux cibler l'âge où la pratique sportive des jeunes tend à décroître – autour de 14 ans – et renforcer son pouvoir d'incitation, **le Pass'Sport évolue en 2025.** Il s'ouvre désormais à un **public élargi**, avec des critères précis :

- ▶ **Jeunes de 14 à 17 ans révolus** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- ▶ **Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans** (de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AAEH, de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH) ;
- ▶ **Étudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS**, âgés de moins de 28 ans.

Pour renforcer l'attractivité de cette aide, son montant passe de 50 à 70 euros.

Les conditions de ressources qui définissent le public éligible, ainsi que les types d'établissements concernés, restent inchangées. Pour rappel, le Pass'Sport peut être utilisé dans :

- ▶ Les clubs affiliés aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- ▶ Les associations agréées Jeunesse Éducation Populaire (JEP) ou Sport ;
- ▶ Les structures de loisirs sportifs marchands (salles d'escalade, de fitness, etc.).

Une campagne de communication a été lancée fin août auprès des bénéficiaires. Les parents ont reçu, dans la seconde quinzaine d'août, un code unique par voie électronique à présenter lors de l'inscription dans la structure sportive de leur choix. Pour les clubs ayant procédé aux inscriptions dès le mois de juin, **la réduction peut être appliquée immédiatement.**

Plus d'informations sur le Pass'Sport sur [la page dédiée.](#)

Le site partenaires s'enrichit de nouvelles fonctionnalités !

Le palier 2 du site www.caf83-partenaires.fr est lancé, avec de nouvelles fonctionnalités pensées pour vous faciliter la vie et renforcer notre coopération.



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

**L'info personnalisée ?
Ce n'est pas de la magie, c'est le site partenaires de la Caf**

Je personnalise mes infos Caf

#LaCafToujoursÀVosCôtés
Recevez désormais l'essentiel de notre actualité

CE QUI CHANGE AVEC LE PALIER 2 :

Une info personnalisée

- ▶ Choisissez les thématiques qui vous concernent en créant votre profil.
- ▶ Recevez uniquement les actualités et événements qui vous intéressent.

Inscription en 2 clics aux événements

- ▶ Participez facilement aux webinaires de la Caf du Var et restez informé pour ne rien rater.

Trouver facilement son contact Caf

- ▶ Trouvez rapidement le bon interlocuteur selon votre secteur, vos missions ou vos besoins grâce au trombinoscope interactif.

Notre objectif reste le même : construire avec vous un site clair, pratique et entièrement adapté à vos besoins sur le terrain.

Grâce à vos contributions – lors des **ateliers collaboratifs**, à travers le **baromètre de satisfaction partenaires** ou au fil de vos **échanges quotidiens avec nos équipes** – nous avons fait évoluer le site vers ce palier 2



Découvrez-le, testez-le... et partagez-le autour de vous !

www.caf83-partenaires.fr

Caf&co, plus qu'un nom : **une nouvelle manière de coopérer !**

Le baromètre de satisfaction partenaires est de retour



**Du 11 septembre au 10 octobre,
participez au baromètre
de satisfaction Partenaires 2025 !**

Dans le cadre de la **démarche Caf&Co**, la Caf du Var relance en 2025 son **baromètre annuel de satisfaction des partenaires**.

Créé en 2020, ce rendez-vous est l'occasion pour toutes les structures partenaires de partager leurs avis, leurs attentes et leurs propositions. L'objectif ? **Améliorer ensemble nos services, renforcer la coopération et faciliter le quotidien des partenaires comme des usagers**.

COMMENT PARTICIPER ?

L'enquête est ouverte jusqu'au **10 octobre 2025**.

Comptez environ **10 minutes** (vous pouvez la compléter en plusieurs fois).

Vous avez dû recevoir un message personnalisé avec un lien d'accès direct à l'enquête. Si ce n'est pas le cas, ou pour répondre dès maintenant :

[Accéder au baromètre de satisfaction partenaires 2025](#)

Votre participation est essentielle.

Elle nous permet de **co-construire des solutions concrètes** et de renforcer une coopération partenariale fondée sur l'écoute et l'efficacité partagée.



Les 4 grands axes d'amélioration engagés

- A** Tous les partenaires
- B** Les partenaires d'accès aux droits
- C** Les gestionnaires de structures financées par la Caf
- D** Les partenaires institutionnels



La poursuite de l'accompagnement des nouveaux partenaires dans une logique « parcours » avec des rendez-vous des droits partenaires.



L'amélioration des délais de réponse tous canaux de contact confondus.



La simplification et la dématérialisation des démarches.



Une communication toujours plus ciblée grâce au nouveau site web partenaires.



Le nouveau site dédié aux partenaires de la Caf du Var www.caf83-partenaires.fr

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Parce que vos retours font bouger les lignes !

Les précédentes éditions ont déjà permis de :

- ▶ mettre en place une ligne d'urgence pour les UTS,
- ▶ créer et diffuser des référentiels de service,
- ▶ simplifier les appels à projets grâce à Démarches Simplifiées,
- ▶ développer l'offre de rendez-vous des droits spécifiques pour les partenaires.

En 2024, vos réponses ont aussi permis d'identifier **4 grands axes d'amélioration**, actuellement en cours de déploiement avec vous.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

La Caf du Var valorise sa démarche RSO au travers de son rapport d'activité 2024

Cette édition marque une étape importante avec l'intégration de [notre premier Bilan de Responsabilité Sociétale des Organisations \(RSO\)](#).



Ce Bilan RSO s'articule autour de quatre rubriques :

- ▶ **Responsabilité sociale interne** : améliorer la qualité de vie au travail et favoriser l'inclusion,
- ▶ **Environnement** : contribuer activement à la transition écologique,
- ▶ **Achats responsables** : revoir nos pratiques de consommation,
- ▶ **Implication sociétale** : agir pour nos bénéficiaires, avec nos partenaires, sur notre territoire.

À travers ces engagements, la Caf du Var affirme son rôle d'**entreprise citoyenne** et d'**acteur engagé** au service des habitants.

Ce rapport d'activité permet également de rendre compte de notre action commune en présentant nos chiffres clés et nos réalisations : accompagner vers et dans le droit, agir pour le juste droit, et construire ensemble des solutions adaptées aux besoins des familles.

Enfin, parce que la Responsabilité Sociétale des Organisations fait partie intégrante de notre mission de service public, nous avons choisi de lui consacrer un espace dédié, dans une [nouvelle rubrique en fin de flash info](#).

Propriétaires-bailleurs : pensez à télédéclarer le loyer de juillet 2025

Pour permettre à la Caf d'actualiser les droits à l'aide au logement des locataires, pensez à télédéclarer dès maintenant le montant du loyer de juillet 2025. Cette démarche est indispensable pour garantir le maintien de l'aide au logement de vos locataires à partir de janvier 2026.

UN SERVICE SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ

Accessible toute l'année, la télédéclaration vous permet de mettre à jour facilement les dossiers de vos locataires en déclarant :

- ▶ Le départ ou le déménagement d'un locataire ;
- ▶ Un changement dans le nombre de colocataires ;
- ▶ Un impayé de loyer ;
- ▶ Une fin de gestion de votre logement.

Et une fois par an, le montant du loyer de juillet, essentiel pour ajuster le montant des aides personnelles au logement. dépliant explicatif recensant toutes les étapes, bonnes pratiques et astuces permettant aux étudiants de gagner du temps et de bénéficier de leur aide au plus vite.



Besoin d'aide ?

Retrouvez tous les tutoriels, vidéos et supports utiles sur [l'Espace Bailleur sur caf.fr](#) pour vous accompagner pas à pas dans vos télédéclarations.

Une démarche simple qui facilite vos échanges avec la Caf tout en assurant le maintien des droits de vos locataires.

Petite enfance : un nouveau référentiel national pour la qualité d'accueil et un guide pour les Référénts Santé et Accueil Inclusif



LE RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Adapté aux réalités de terrain et fondé sur le dernier état des connaissances en matière d'éducation et de développement du jeune enfant, **un nouveau référentiel national vient renforcer la qualité d'accueil des tout-petits.**

Conçu de manière plurielle, en croisant les regards des professionnels avec ceux de la recherche, avec l'ensemble des acteurs du secteur sous le pilotage de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), le Référentiel national de qualité de l'accueil du jeune enfant a été publié le 02 juillet dernier.

Ce guide s'adresse :

- ▶ aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et leurs gestionnaires,
- ▶ aux assistants maternels (à leur domicile, au sein des MAM et des crèches familiales),
- ▶ aux auxiliaires parentaux intervenant au domicile des parents ainsi qu'aux autorités qui les accompagnent et les contrôlent (PMI, CAF, services déconcentrés de l'Etat, inspection du travail, inspection de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes...),
- ▶ aux élus et aux autorités organisatrices et à l'ensemble des acteurs de la petite enfance (relais petite enfance, LAEP, classes passerelles et toutes petites sections de maternelle pour les 2-3 ans...) et de la protection de l'enfance concernant l'accueil et l'accompagnement des enfants de 0 à 3 ans.

Pour le découvrir, rendez-vous [ICI](#).

LE GUIDE POUR LES RÉFÉRENTS SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF

La Commission des Modes d'Accueil et l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s d'État (ANPDE) ont conçu **un guide pratique pour accompagner les infirmiers et puériculteurs dans l'exercice de leur mission de Référént Santé et Accueil Inclusif (RSAI).**



Validé par la DGCS, la DGOS et le programme des 1000 premiers jours, ce document rassemble **15 fiches outils claires et concrètes.**

Objectif : apporter des réponses aux problématiques rencontrées sur le terrain, en lien avec la santé, l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, la prévention, le travail en équipe ou encore la relation avec les familles.

Pensé comme un support opérationnel, **ce guide vise à faciliter l'action quotidienne des professionnels et à renforcer la qualité de l'accueil en structure petite enfance.**

Pour le découvrir, rendez-vous [ICI](#).

LAEP : dépôt des dossiers d'agrément



Dans le cadre des demandes de premier agrément ou de renouvellement d'agrément des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), nous vous rappelons que les dossiers sont à déposer sur la plateforme Démarches simplifiées avant le 30 septembre 2025.

Ces démarches permettent à votre structure de bénéficier de l'agrément Caf et de garantir la continuité de l'accueil proposé aux familles sur votre territoire, tout en contribuant à la qualité et à la visibilité de l'offre de services de soutien à la parentalité.

Plus de détails et l'accès à la procédure de dépôt sur [la page dédiée](#).

Police nationale : une opportunité locale d'engagement pour les jeunes du Var



La Police nationale ouvre pour la première fois un concours départemental de recrutement de policiers adjoints dans le Var. Une occasion concrète pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme, de s'engager dans un métier utile tout en restant près de leur domicile.

Ce concours présente plusieurs atouts :

- ▶ Les candidats retenus bénéficient d'une affectation dans le Var, après quatre mois de formation en école de police.
- ▶ Le recrutement n'est pas limité en nombre de postes cette année.
- ▶ Le contrat proposé est d'une durée de six ans, avec une possibilité de devenir fonctionnaire d'État au grade de gardien de la paix dès la première année grâce à un concours interne au taux de réussite élevé.

Les inscriptions ont débuté le 15 août et se clôtureront le 30 septembre. Ce dispositif peut intéresser les jeunes en recherche de projet professionnel après le bac, ceux qui n'ont pas trouvé de place via Parcoursup, ou les jeunes demandeurs d'emploi souhaitant **s'engager dans une voie concrète** tout en restant dans le département.

Les épreuves se tiendront à l'automne, pour une entrée en école en décembre ou janvier, et une prise de poste dans le Var quatre mois plus tard.

Pour les jeunes qui souhaitent trouver un métier qui a du sens, ce concours constitue une réelle opportunité à relayer en cliquant [ICI](#).

Journée Petite Enfance & Inclusion : RDV le 14 octobre 2025 à La Seyne-sur-Mer



Le PARIH83, **en partenariat avec les chargés de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG) de La Seyne-sur-Mer**, organise une journée consacrée à l'inclusion dès la petite enfance. Elle se tiendra **le lundi 14 octobre 2025**, au Centre culturel Tisot.

Cette journée s'adresse aux professionnels de la petite enfance, aux familles, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du soin, de l'éducation, du social et du médico-social.

Objectif : **mieux comprendre les parcours des jeunes enfants et renforcer ensemble une culture de l'inclusion, dès les premiers accompagnements.**

Un programme articulé en deux temps :

- ▶ Le matin : une approche sensible et concrète du parcours de l'enfant, de la naissance à l'entrée à l'école maternelle. Des témoignages de terrain, des éclairages professionnels et des retours d'expérience viendront illustrer les enjeux et les bonnes pratiques.
- ▶ L'après-midi : un forum interactif proposera des ateliers immersifs et des stands ressources, permettant à chacun de repartir avec des outils et des pistes d'action.

Participation gratuite – inscription obligatoire - nombre de places limité à 150 participants.

[Inscription via le formulaire d'inscription](#)

Appels à projets ANCV : offrir un temps de répit aux femmes victimes de violences conjugales



L'ANCV, avec le soutien de la Caisse nationale des Allocations familiales, relance son appel à projets "**Elles en Vacances**".

Objectif : **permettre à des femmes victimes de violences conjugales – et à leurs proches – de partir en vacances** dans un cadre sécurisé, bienveillant et adapté à leurs besoins.

DES SÉJOURS POUR SE RECONSTRUIRE

Ces projets doivent proposer un séjour ou un temps collectif de répit, incluant un accompagnement social et éducatif. Les critères d'éligibilité portent notamment sur le nombre de participantes, la durée du séjour et l'encadrement proposé.

JUSQU'À 70 % DE PRISE EN CHARGE

Les structures retenues peuvent bénéficier d'un financement **pouvant couvrir jusqu'à 70 % des coûts logistiques du séjour**, dans la limite des plafonds suivants :

- ▶ 350 € par femme accompagnée
- ▶ 200 € par adulte ou enfant
- ▶ 100 € par accompagnateur

QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projets s'adresse à toute structure intervenant auprès de femmes victimes de violences :

- ▶ Associations, collectivités, services publics
- ▶ Structures sociales assurant un accompagnement
- ▶ Organismes en capacité d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs adaptés

Pour consulter les critères d'éligibilité, les modalités de candidature et télécharger la plaquette, rendez-vous sur [le site de l'ANCV](#).



Chaque trimestre, découvrez une action concrète qui illustre l'engagement de la Caf du Var et de ses partenaires en faveur d'une société plus solidaire et durable.

Les Lucioles à la Garde : une crèche éco-conçue, pensée pour l'avenir



À La Garde, la crèche **Les Lucioles** illustre concrètement comment les politiques locales d'accueil du jeune enfant peuvent conjuguer engagement environnemental, bien-être et innovation sociale. **Un projet soutenu par la Caf du Var, dans une logique d'accompagnement des territoires vers des modèles plus durables.**

UNE APPROCHE DURABLE, DU SOL AU PLAFOND

Ce nouvel équipement, qui accueillera **jusqu'à 40 enfants**, a été pensé dans le **respect de l'environnement** :

- ▶ matériaux biosourcés d'origine française,
- ▶ ossature bois,
- ▶ géothermie et panneaux photovoltaïques,
- ▶ récupération des eaux de pluie,
- ▶ ventilation double flux,
- ▶ intégration d'une recyclerie...

La crèche vise à **réduire son empreinte carbone tout en offrant un cadre de vie apaisant aux tout-petits, au personnel et aux familles**. Ce projet s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par la Caf du Var en matière de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : agir pour la transition écologique, en proximité avec les acteurs locaux.

UN PARTENARIAT ENGAGÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

La Caf du Var a accompagné la Ville de La Garde tout au long du projet dans le cadre de sa politique d'aide aux investissements, avec un financement de 402 000 euros soit près de 20% du projet, **soutenant ainsi le choix d'un équipement exemplaire sur le plan environnemental et sa volonté d'être aux côtés des communes pour faire aboutir des projets structurants pour le territoire.**

UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR D'AUTRES PROJETS

La crèche *Les Lucioles* illustre comment **l'innovation écologique peut se mettre au service du lien social et de la Petite Enfance**. Cette réalisation témoigne aussi de la capacité des collectivités à porter des projets structurants en matière de développement durable, avec le soutien actif des partenaires institutionnels.

Ensemble, faisons germer d'autres initiatives vertueuses.

Bon à savoir : saviez-vous qu'une majoration « Développement durable » peut s'ajouter à la subvention d'investissement pour la création d'un EAJE ?

Pour en savoir plus, rendez-vous **ICI** sur le site partenaires de la Caf du Var.



**Le site dédié aux partenaires
de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr**